



PV SCJA du 09/10/2023

Président : Pascal Rebaud 06 14 68 55 67

Responsable de la Sous-Commission des Jeunes Arbitres : Florian Rebaud 06 28 47 08 76

CTDA : Benoit CHANDELIER par mail bchandelier@loire.fff.fr Tél : 07.63.17.10.40

Responsable adjoint de la Sous-Commission des Jeunes Arbitres: Victor Pereira 06 16 98 37 18

Responsable pôle formation : Victor Pereira 06 16 98 37 18

Validations rapports : Tahar Chalabi 06-62-58-38-19

Désignations U18 –U17 : Guillaume Dupuy 06 88 57 47 48

Désignations U15-U14 : Guessoum Oussama 0783348866

Désignations observateurs, accompagnateurs : Meyer Jrad 06 65 32 27 52

Désignations Ligue jeunes : Guillaume Dupuy 06 88 57 47 48

Responsables administratifs « impayés » jeunes arbitres : Meyer Jrad 06 65 32 27 52

Représentant des arbitres à la Commission de Discipline : Christian Aurand 06 98 40 81 79

INFORMATIONS ARBITRES

Rassemblement des assistants spécifiques le Vendredi 17 Novembre au District de la Loire 19h30 – 22h30.
Suite à un dysfonctionnement la publication des observateurs sera mise en ligne dans la semaine (rubrique arbitrage).

Il est impératif de consulter la liste des observateurs ainsi que l'affectation des groupes d'arbitres dans votre Portail Des Officiels > Onglet "Documents"

Le corrigé du questionnaire annuel est en ligne dans la rubrique "actualités" onglet "arbitrage".

Il est impératif de consulter vos désignations sur votre Portail Des Officiels (PDO) : <https://officiels.fff.fr>. L'application "Officiels" (iOS & Android) reste une option de consultation.

Le document "Directives Saison 2023-24" est téléchargeable dans la rubrique "DOCUMENTS ARBITRES".

Les accompagnateurs (arbitre D1-D2) des nouveaux arbitres stagiaires doivent remplir un rapport d'accompagnement disponible sur PDO > Documents > District. **A noter : sans rédaction du rapport d'accompagnement du nouvel arbitre, l'action sera comptabilisée comme nulle.**

PETIT RAPPEL DES REGLEMENTS

Rappel sur l'utilisation du carton blanc : l'exclusion temporaire ne peut être signifiée au même joueur qu'une seule fois durant le match (durée de l'exclusion 10 minutes).

Un carton blanc ne pourra pas être adressé après un carton jaune.

En Coupe de Loire Seniors + Coupe Valeyre Léger : En cas de résultat nul à l'issue du temps réglementaire du match (hormis pour la finale), une prolongation de trente minutes, divisée en deux périodes de quinze minutes, sera disputée de la manière suivante : après les quatre-vingt-dix minutes, l'arbitre ordonne un repos de cinq minutes et procède à un tirage au sort pour le choix du camp ou du coup d'envoi. Après les quinze premières minutes, les joueurs changent de camp, mais l'arbitre n'accorde pas de repos. En cas de résultat nul à l'issue de la prolongation : les équipes se départagent par l'épreuve des coups de pied au but, dans les conditions fixées par les lois du jeu.

En Coupe de la Loire des Jeunes : En cas de résultat nul à l'issue du temps réglementaire du match, les équipes se départageront par l'épreuve des coups de pied au but, dans les conditions fixées par les lois du jeu.

Toutes les Coupes Féminines : En cas de résultat nul à l'issue du temps réglementaire du match, les équipes se départageront par l'épreuve des coups de pied au but, dans les conditions fixées par le règlement de la compétition.

Pour consulter l'ensemble des règlements des compétitions du District, rendez-vous à l'adresse suivante : <https://loire.fff.fr/statuts-et-reglements/>

Rappel disciplinaire : Lorsqu'un arbitre adresse un second avertissement à un joueur au cours de la rencontre, un rapport disciplinaire doit être rédigé via votre Portail des Officiels dans les 48 heures.

Voici les coordonnées de Benoit Chandelier, conseiller technique :

Courriel (à utiliser de préférence) : bchandelier@loire.fff.fr



BULLETIN D'INFORMATION

SAISON 2023 / 2024

JEUNES ARBITRES

District de la Loire

Tél : 04.77.92.28.72

Téléphone : 04.77.92.28.72 + Mobile : 07.63.17.10.40

COURRIERS RECUS

O.C. Ondaine : Lu noté le dossier est transmis à la Commission de discipline.

INDISPONIBILITES

M. Asma Kais : Lu noté indispo 60 jours à partir 1/10/2023

CONVOCATION ARBITRE

M. Zouima Yassin : Vous êtes convoqué à la sous-commission des arbitres du district de la Loire le **Lundi 16 Octobre 19h30** pour affaire vous concernant.